

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle Donnallie située au 231, boulevard Gaudreau à 19 h, ce vingt-troisième jour du mois de mai 2017, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette  
Monsieur Serge Paquin  
Monsieur Jean-Pierre Pagé  
Monsieur Marc Hébert  
Monsieur Denis Lapointe  
Monsieur Guy Beaupré

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude Léveillé, maire.

En l'absence du greffier, monsieur Sylvain Germain, directeur général, agit comme secrétaire.

**RÉSOLUTION : 2017-05-220** **Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par René-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 23 mai 2017. Il est 19 h.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-221** **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance modifié de la façon suivante :

Par le retrait du sujet suivant :

- Octroi du contrat pour la mise aux normes du système d'alarme incendie de l'aréna

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-222** **Octroi du contrat des travaux de réfection des infrastructures municipales de 23 segments de rues**

---

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal du règlement numéro V-563 décrétant les travaux de réfection de 23 segments de rues et un emprunt afin de financer une partie de ces travaux ainsi que la contribution du gouvernement du Québec dans le cadre du programme FEPTEU;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé par la Ville afin de procéder à la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour la réalisation de ces travaux se détaillent comme suit:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Soumission (incluant les taxes)</b>
Construction & Pavage Portneuf inc.	5 744 760,08 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de l'ingénieur du projet d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc. est le seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu le 19 mai dernier l'approbation du règlement d'emprunt numéro V-563 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Il est résolu d'octroyer le contrat des travaux de réfection des infrastructures de 23 segments de rues à l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc. suivant les conditions stipulées aux plans et devis préparés pour ce projet.

**RÉSOLUTION : 2017-05-223      Octroi du contrat pour la mise aux normes du système d'alarme incendie de l'aréna**

---

*Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.*

**RÉSOLUTION : 2017-05-224      Mandat de services professionnels d'architecture relatif à la construction d'un centre communautaire pour adolescents; adoption des critères de sélection et détermination de leur pointage**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la construction d'un centre communautaire pour adolescents;

CONSIDÉRANT QUE les services d'une firme d'architecture sont requis pour réaliser les plans et devis et effectuer les travaux de surveillance de chantier pour le volet architecture de ce projet;

CONSIDÉRANT les règles applicables relatives à l'adjudication des contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la mise en application de ce système prévoit que le conseil municipal doit adopter des critères de sélection et déterminer leur pointage maximum;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'adopter les critères de sélection et les pointages tels que décrits pour faire l'évaluation des offres de services professionnels d'architecture relatifs à la construction d'un centre communautaire pour adolescents;

Les critères suivants sont utilisés pour évaluer les offres et la description de chacun de ces derniers est jointe en annexe de la présente résolution:

- Expérience du soumissionnaire (20 points)
- Compétence et disponibilités du responsable du projet (30 points)
- Organisation de l'équipe de projet (30 points)
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables (15 points)
- Qualité de l'offre de services (5 points)

L'évaluation de chacun des cinq critères ci-dessus sera réalisée de la façon suivante :

- 100 % x points : Excellent (dépasse sous tous les aspects le niveau de qualité recherché)
- 80 % x points : Plus que satisfaisant (dépasse sous plusieurs aspects le niveau de qualité recherché)
- 60 % x points : Satisfaisant (atteint le niveau de qualité recherché)
- 40 % x points : Insatisfaisant (n'atteint pas, pour certains aspects importants, le niveau de qualité recherché)
- 20 % x points : Médiocre (n'atteint pas, pour plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché)
- 0 % x points : Nul (rien dans l'offre ne permet d'évaluer ce critère)

**RÉSOLUTION : 2017-05-225      Autorisation à l'organisation du Relais pour la vie Portneuf de tenir un barrage routier afin de collecter des fonds dans le cadre du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer**

---

CONSIDÉRANT la correspondance du 26 avril 2017 de l'organisation du Relais pour la vie Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation souhaite tenir un barrage routier à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Mathieu le 3 juin prochain entre 10 h et 16 h dans le cadre du Relais pour la vie au profit de la Société canadienne du cancer;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'autoriser l'organisation du Relais pour la vie Portneuf à tenir un barrage routier à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Mathieu le 3 juin prochain dans le cadre du Relais pour la vie au profit de la Société canadienne du cancer.

**RÉSOLUTION : 2017-05-226      Fermeture d'une partie de la rue Notre-Dame ainsi que la côte du boulevard Victorin dans le cadre de la Course du maire**

---

CONSIDÉRANT la demande du 12 mai 2017 des organisateurs de la Course du maire;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, les organisateurs souhaitent la fermeture de la rue Notre-Dame entre le boulevard Victorin et l'avenue Sainte-Anne ainsi que la fermeture de la côte du boulevard Victorin soit la portion entre la rue Lamothe et la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs souhaite également une interdiction de stationnement sur la rue Notre-Dame entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ces portions de rues est prévu le 4 juin prochain entre 9 h et midi;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu

D'autoriser la fermeture de la rue Notre-Dame entre le boulevard Victorin et l'avenue Sainte-Anne ainsi que la fermeture de la côte du boulevard Victorin soit la

portion entre la rue Lamothe et la rue Notre-Dame le 4 juin prochain entre 9 h et midi dans le cadre de la Course du maire;

D'autoriser une interdiction de stationnement temporaire sur la rue Notre-Dame entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Jacques-Cartier;

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à la fermeture de ces portions de rues pour la durée de l'événement et à installation la signalisation nécessaire pour mettre en place cette interdiction temporaire de stationnement.

**RÉSOLUTION : 2017-05-227      Aide financière au Club ActiGym pour l'acquisition d'une poutre et de matelas**

---

CONSIDÉRANT la correspondance du 10 avril 2017 du Club ActiGym;

CONSIDÉRANT QUE le Club sollicite une demande d'aide financière pour l'acquisition en 2017 de différents équipements et plus particulièrement une poutre et des matelas;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière afin de soutenir le club dans l'acquisition de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par René-Claude Pichette

Et il est résolu

De verser une aide financière de 5 000 \$ au Club ActiGym afin de permettre l'acquisition d'une poutre et des matelas sous réserve que ces équipements soient utilisés et conservés à Donnacona;

D'autoriser une dépense de 5 000 \$ à même le surplus non autrement affecté de la Ville.

**RÉSOLUTION : 2017-05-228      Aide financière au déjeuner-bénéfice de la Sûreté du Québec au profit de l'organisme le CERF Volant de Portneuf**

---

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec s'associe au comité du 150<sup>e</sup> de Pont-Rouge et a organisé un déjeuner-bénéfice le 21 mai dernier au profit de l'organisme le CERF Volant de Portneuf;

CONSIDÉRANT la correspondance du 24 avril 2017 par laquelle monsieur Martial Bolduc, agent en relations communautaires à la Sûreté du Québec, sollicite une aide financière de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

De confirmer la contribution financière de 100 \$ au déjeuner-bénéfice organisé par la Sûreté du Québec de la MRC de Portneuf ainsi que le comité du 150<sup>e</sup> de Pont-Rouge au profit de l'organisme le CERF Volant de Portneuf;

D'autoriser une dépense de 100 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

**RÉSOLUTION : 2017-05-229      Versement de la part de la Ville à la  
Bourgade de Donnacona dans le cadre du  
programme de supplément de loyer de la  
SHQ**

---

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente entre la Ville de Donnacona, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Bourgade de Donnacona du programme de supplément de loyer dans le cadre d'AccèsLogis pour la période du 31 mars 2013 au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT la rencontre du 15 mai 2017 entre des représentants de la Bourgade et le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, les représentants de la Bourgade ont déposé les états financiers de l'organisme pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal réitère à la Bourgade les conditions prévues dans l'entente de renouvellement pour les années subséquentes de l'entente soient :

- Que les représentants du conseil d'administration de la Bourgade devront rencontrer annuellement le conseil municipal de la Ville ainsi que déposer à cette occasion les états financiers de l'organisme;
- Que la Bourgade devra transmettre à la Ville, chaque mois de janvier, le tableau annuel du programme de supplément au loyer couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente (modèle de la Société d'habitation du Québec);
- Que la Ville et la Bourgade conviennent que le nombre de logements subventionnés au cours de la période débutant le 1er avril 2013 et se terminant le 31 mars 2018 devrait diminuer et passer de 9 à 5 logements;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu

De verser à la Bourgade de Donnacona la somme de 1 930,80 \$ représentant la part de la Ville dans le cadre du programme de supplément de loyer pour l'année 2016;

D'autoriser une dépense de 1 930,80 \$ à même le poste budgétaire n° 02-520-00-965 du fonds général.

**RÉSOLUTION : 2017-05-230      Embauche d'un moniteur accompagnateur  
pour les besoins du camp de jour**

---

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un moniteur accompagnateur pour les besoins du camp de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint du service des loisirs et de la culture;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par René-Claude Pichette

Et il est résolu de procéder à l'embauche de madame Justine Bouchard au poste de moniteur accompagnateur au camp de jour à titre d'employé étudiant. Les conditions de travail sont celles déterminées par la Ville pour ce poste.

**RÉSOLUTION : 2017-05-231      Embauche d'une coordonnatrice en loisirs culturels**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-12-462 par laquelle le conseil municipal procédait à l'embauche de madame Sabrina Fiset à titre de coordonnatrice en loisirs culturels pour un contrat de travail de travail d'une durée initiale de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'embaucher madame Fiset sur une base permanente;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu

De procéder à l'embauche de madame Sabrina Fiset au poste de coordonnatrice en loisirs culturels à titre d'employée cadre permanent à temps plein. Les conditions de travail de madame Fiset sont celles prévues au manuel de l'employé cadre.

**RÉSOLUTION : 2017-05-232      Participation à la Soirée distinction de la Chambre de commerce de l'Est de Portneuf**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de participer à la Soirée distinction organisée par la Chambre de commerce de l'Est de Portneuf le 26 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de réserver une table pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par René-Claude Pichette

Il est résolu

De participer à l'achat d'une table et de procéder à l'inscription d'un employé à la Soirée distinction de la Chambre de commerce de l'Est de Portneuf du 27 octobre 2017 au coût de 495 \$;

D'autoriser une dépense 495 \$ à même le poste budgétaire n° 02-110-00-493 du fonds général.

**RÉSOLUTION : 2017-05-233      Aide financière au Fonds dédié aux inondations printanières au Québec**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de verser un don au Fonds dédié aux inondations printanières au Québec administré par la Croix-Rouge;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

De verser un don de 2 000 \$ au Fonds « Secours pour les inondations printanières – Québec » de la Croix Rouge;

D'autoriser une dépense de 2 000 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

**RÉSOLUTION : 2017-05-234      Participation des membres du conseil au tournoi de golf du maire**

---

CONSIDÉRANT la tenue du tournoi de golf du maire les 2 et 3 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de participer à l'événement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

De procéder à l'inscription des membres du conseil qui souhaitent participer au tournoi de golf du maire des 2 et 3 juin prochain et d'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs à payer le coût de ces inscriptions;

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire n° 02-110-00-493 du fonds général.

**Période de questions**

**Affaires nouvelles**

**RÉSOLUTION : 2017-05-235      Dépôt de la liste des personnes embauchées par le directeur du service des loisirs et de la culture conformément au règlement numéro V-558**

---

Conformément à l'article 6 du règlement numéro V-558 concernant la délégation au directeur du service des loisirs et de la culture du pouvoir de procéder à l'embauche de certains postes à temps partiel ou temporaire pour les besoins du service des loisirs et de la culture, le greffier dépose la liste des personnes embauchées soumise par le directeur du service des loisirs et de la culture.

La personne suivante a été embauchée :

<b>Candidat</b>	<b>Poste</b>	<b>Rémunération</b>
Simon Martel	Surveillant à la participation libre	11,84 \$
Laurie Godin Légaré	Moniteur accompagnateur du camp de jour	12.22 \$

**RÉSOLUTION : 2017-05-236      Levée de la séance**

---

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 37.

---

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire  
Président de l'assemblée

---

Sylvain Germain, directeur général  
Secrétaire